2026/030

COMMUNE DE LORRY-LÈS-METZ
EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 24 septembre 2026
Sous la Présidence de Monsieur GLESER Philippe, Le Maire

Date de la convocation : 17 septembre 2026

Date d'affichage : 05 OCT. 2026

Nombre de conseillers :
- **En exercice :19**
- **Présents : 18**
- **Votants : 19**
- **Pouvoir : 1**

Point 5 – Demande de financement pour le rafraîchissement de l'école maternelle - Programme Edu Renov' et prime EDF Solution durable

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le programme ÉduRénov porté par la Banque des Territoires et le dispositif de prime « solution durable » mis en œuvre par l'association Je passe à l'électrique à l'initiative d'EDF ;

Vu le devis estimatif CHAUFFA'CLIM n° DV26070102 du 24 juillet 2026 et le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le principe du projet d'installation d'un système de climatisation réversible air-air à l'école maternelle, pour un coût estimatif de 44 649,30 € HT, ainsi que le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus, sous réserve de l'actualisation du devis
- **AUTORISE** le Maire à solliciter l'enregistrement et l'accompagnement du projet dans le cadre d'ÉduRénov, à transmettre les informations nécessaires à son examen et à obtenir l'attestation permettant de solliciter la prime EDF
- **SOLLICITE** une aide de 10 000 € au titre du dispositif « solution durable » auprès de l'association Je passe à l'électrique, sous réserve des conditions d'éligibilité et de la décision de l'organisme instructeur
- **AUTORISE** le Maire à déposer, compléter et suivre les dossiers correspondants, à signer les formulaires, attestations et conventions d'aide nécessaires à cette demande, dans les limites du projet et du plan de financement approuvés, ainsi qu'à produire les justificatifs permettant le versement de l'aide attribuée.

Lorry-lès-Metz, le 29 septembre 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire

Philippe GLESER

La secrétaire de séance

Sandra GETTO